

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **12 juin 2017** à 20 heures.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Louiselle Gazaille Rouillard  
Siège #2 - Bernard Grenier  
Siège #3 - Nathalie Laplante  
Siège #4 - René Turcotte  
Siège #5 - Jacques Bergeron  
Siège #6 - Richard Nadeau

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yves d'Anjou.  
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2017-06 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**5402**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 8 mai 2017
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS
- 5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 7.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
  - 7.2 - Acceptation des dépenses
  - 7.3 - Adhésion à la coopérative d'informatique municipale (CIM)
  - 7.4 - Écriture comptable - Mauvaises créances à enlever des comptes à recevoir
  - 7.5 - Offre de service du Centre d'archives de la région de Thetford
  - 7.6 - Résolution autorisant une offre d'achat d'un immeuble
  - 7.7 - CPTAQ - Demande d'aliénation et de lotissement sur le matricule 5048-03-2693
- 8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1 - Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie
  - 8.2 - Soumission abat de poussière
  - 8.3 - Soumission contrat de pelouse 2017
  - 8.4 - Adoption du rapport final du Plan d'intervention des infrastructures municipales
  - 8.5 - Débroussaillage des fossés pour l'année 2017
  - 8.6 - Soumission pour le pavage du passage à niveau
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
- 10 - LOISIRS-TOURISME
- 11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
- 12 - LÉGISLATION
  - 12.1 - Adoption finale du règlement 2017-04
  - 12.2 - Adoption finale du règlement 2017-05
- 13 - VARIA
  - 13.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil
  - 13.2 - Fermeture du bureau municipal le lundi 26 juin et le lundi 3 juillet 2017

**14 - CORRESPONDANCE**  
**15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Nathalie Laplante et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**2017-06 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**  
**5403**

**2017-06 3.1 - Séance ordinaire du 8 mai 2017**  
**5404**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

**4 - RAPPORT DES ÉLUS**

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit.

**5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis: pour la période du mois de mai 2017.

Construction : 3  
Rénovation : 2  
Captage d'eau : aucun  
Installation septique : 1  
Lotissement : aucun  
Accès à la voie publique : aucun  
Dérogation mineure : aucun  
Autorisation abattage d'arbres : 1  
Émissions de constats d'infraction suite à la tournée des nuisances: aucun  
Vérification sporadique des installations septiques non conformes, non polluantes:  
aucun

Vérification sporadiques des camps de chasse et chalets en regard:

- des services de collecte des ordures ménagères et sélectives des installations septiques: aucun
- des captages d'eau: aucun
- des nuisances: aucun
- autres infractions : aucun

## **6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

#### **2017-06 5405 7.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses**

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

#### **2017-06 5406 7.2 - Acceptation des dépenses**

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no.1165 au chèque no.1212 pour un montant total de 72 666.07\$

Salaires: chèque no.1792 au chèque no.1811 pour un montant total de 7 551.77\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 014.63\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 2 476.70\$

L'encaisse en date du 7 juin 2017 est de 212 559.41\$

ADOPTÉE

#### **2017-06 5407 7.3 - Adhésion à la coopérative d'informatique municipale (CIM)**

ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

IL EST PROPOSÉ PAR René Turcotte ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Milan souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant de deux cents dollars (200\$);

QUE la Municipalité de Milan adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE Yves D'Anjou, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Milan, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

Que Yves D'Anjou, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité de Milan

dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

**2017-06  
5408 7.4 - Écriture comptable - Mauvaises créances à enlever des comptes à recevoir**

Tel que proposé lors de l'audit des états financiers de la municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, sur proposition régulière, il est résolu d'enlever des comptes à recevoir, les montants suivants des mauvaises créances:

- Compte à recevoir de la cour municipale de Lac-Mégantic - Dossier Marco Faucher : 9 642\$
- Autres comptes à recevoir de la cour municipale de Lac-Mégantic - En lien avec la convention de quittance : 2 079\$

ADOPTÉE

**2017-06  
5409 7.5 - Offre de service du Centre d'archives de la région de Thetford**

Afin que la Municipalité de Milan applique correctement les règles du calendrier de conservation (opérations de tri, de destruction et de conservation des documents) de la Municipalité de Milan.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité de que le Centre d'archives de la région de Thetford vienne superviser les employés de la Municipalité pendant au moins 2 jours au montant de 230\$/jour (une journée correspondant à 7 heures travaillées par un archiviste).

ADOPTÉE

**2017-06  
5410 7.6 - Résolution autorisant une offre d'achat d'un immeuble**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Milan désire acquérir un immeuble appartenant à la Coopérative de solidarité des sommets de Milan selon les conditions ci-après énoncées;

**ATTENDU QUE** le propriétaire est disposé à vendre cet immeuble à ces conditions;

**À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR BERNARD GRENIER ET RÉSOLU PAR LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (NATHALIE LAPLANTE ET RENÉ TURCOTTE SE SONT ABSTENUS PENDANT LA PRISE DE DÉCISION):**

**QUE** la Municipalité de Milan dépose une offre d'achat par l'entremise du courtier Bianka Tardif pour l'acquisition de l'immeuble ci-après décrit :

101, route 214  
Milan,  
G0Y 1E0

Québec

Et ce, aux conditions suivantes :

**Indiquer les conditions**

1. Le prix de vente sera de 94 121\$ ;

2. Tous les honoraires et frais reliés à cette vente (tels que : arpenteur, notaire, bureau de la publicité et autres) sont à la charge exclusive de la Municipalité.

**QUE** le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l'offre d'achat ainsi que tout contrat ou autre document nécessaire pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

**2017-06  
5411      7.7 - CPTAQ - Demande d'aliénation et de lotissement sur le matricule 5048-03-2693**

CPTAQ - Demande d'aliénation et de lotissement sur le matricule 5048-03-2693

ATTENDU que M. Serge Morin et Mme Nancy Ducharme s'adressent à la CPTAQ, afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir le lot 4 500 887 situé sur le matricule 5048-03-2693 appartenant à M. Émery Bélanger;

CONSIDÉRANT que le lot 4 500 887 est contigu au lot 4 500 882 appartenant aux demandeurs;

CONSIDÉRANT que les demandeurs exploitent déjà une entreprise acéricole de 5 500 entailles sur le lot 4 500 882;

CONSIDÉRANT que les demandeurs désirent augmenter leur production acéricole en acquérant le lot 4 500 887 qui possède environ 3 500 entailles;

CONSIDÉRANT que le propriétaire, M. Émery Bélanger, désire conserver la partie résiduelle de son terrain, soit le lot 4 501 407 pour usage forestier;

CONSIDÉRANT que la vocation agricole sera conservée;

CONSIDÉRANT que les critères de l'article 62 de la loi sur la Protection du territoire agricole du Québec ont été considérés et que la demande est conforme aux règlements municipaux;

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité, QUE le conseil de la Municipalité de Milan appui la demande d'aliénation/lotissement sur le matricule 5048-03-2693 en raison de sa conformité envers sa réglementation.

## **8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 - Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie**

L'inspecteur municipal et de voirie dépose son rapport pour la période du mois de mai 2017.

**2017-06  
5412      8.2 - Soumission abat de poussière**

IL EST PROPOSÉ par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Somavrac c.c. pour 95 748 litres de chlorure de calcium liquide 35%, au montant de 0.3085\$/litres.

L'épandage du chlorure de calcium sera effectué par la compagnie Somavrac c.c. pour un total de 22,81 kilomètres.

Chemin de la Yard, chemin de gravière : 5.56 km x 5000 l./km  
Chemin St-Léon, avec beaucoup de circulation : 5.87 km x 4 400 l./km  
Chemin Dell, avec circulation modérée : 6.48 km x 4000 l./km

Chemin Sainte-Marie, avec circulation modérée : 0.5 km x 4000 l./km  
Rue du Ruisseau, avec circulation modérée : 0.5 km x 4000 l./km  
Chemin Nicholson, avec circulation modérée : 0.5 km x 4000 l./km  
Chemin Gisla, avec circulation moindre : 3.4 km x 3000 l./km

ADOPTÉE

**2017-06  
5413 8.3 - Soumission contrat de pelouse 2017**

Tel qu'il a été autorisé par les membres du conseil municipal, IL EST PROPOSÉ par Nathalie Laplante et résolu à l'unanimité que le contrat de pelouse 2017 soit donné à M. Denis Leblanc au montant forfaitaire de 2 500,00\$, pour la période du 22 mai au 29 septembre 2017. L'équipement, tel que le tracteur à pelouse, tondeuse, fouet et essence seront fournis par la municipalité.

ADOPTÉE

**2017-06  
5414 8.4 - Adoption du rapport final du Plan d'intervention des infrastructures municipales**

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité d'adopter le plan d'intervention des infrastructures municipales qui a été fait par Les Services EXP inc., afin d'identifier les interventions prioritaires à réaliser dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

**2017-06  
5415 8.5 - Débroussaillage des fossés pour l'année 2017**

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Laplante et résolu à l'unanimité que la compagnie Débroussaillage Adam Vachon effectue les travaux de débroussaillage des fossés et des bords des chemins de la municipalité.

ADOPTÉE

**2017-06  
5416 8.6 - Soumission pour le pavage du passage à niveau**

IL EST PROPOSÉ par Richard Nadeau et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Pavage Estrie-Beauce pour le pavage du passage à niveau situé dans le village de la Municipalité de Milan, au montant de 11 370,00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

**10 - LOISIRS-TOURISME**

**11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

**12 - LÉGISLATION**

**2017-06  
5417 12.1 - Adoption finale du règlement 2017-04  
ADOPTION : RÈGLEMENT No 2017-04**

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan a entrepris la modification de certaines dispositions de son Plan d'urbanisme N° 2005-31 ;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur des tels règlements ;

Il est proposé par Louiselle Gazaille Rouillard ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Milan adopte le règlement intitulé :

**RÈGLEMENT No 2017-04 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 2005-31 AFIN D'INCLURE LES MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC** dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux articles de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur ;

ADOPTÉE

**2017-06 5418 12.2 - Adoption finale du règlement 2017-05**

**ADOPTION : RÈGLEMENT No 2017-05**

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan a entrepris la modification de certaines dispositions de son Plan d'urbanisme N° 2005-31 ;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur des tels règlements ;

IL EST PROPOSÉ PAR Louiselle Gazaille Rouillard ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Milan adopte le règlement intitulé :

**RÈGLEMENT No 2017-05 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 2005-31 AFIN D'INCLURE LES MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC** dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux articles de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur ;

ADOPTÉE

**13 - VARIA**

Le varia demeure ouvert.

**2017-06 5419 13.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil**

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 10 juillet 2017 à 20h.

**2017-06 5420 13.2 - Fermeture du bureau municipal le lundi 26 juin et le lundi 3 juillet 2017**

Considérant que la fête nationale (24 juin) et la fête du Canada (1 juillet) arrivent tous les 2 un samedi, il a été décidé par le conseil municipal que le bureau municipal sera fermé le lundi 26 juin 2017 et ouvert le lundi 3 juillet 2017.

**14 - CORRESPONDANCE**

- \* Comité des loisirs de Milan, lettre de remerciement
- \* La coopérative de solidarité du Club de golf du Lac-Mégantic, invitation à l'inauguration des enseignes, lors d'un 5 à 7 qui aura lieu le jeudi 29 juin 2017
- \* École de la Source

**2017- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**06**

**5421** IL EST PROPOSÉ par Nathalie Laplante et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21h.

ADOPTÉE

---

Yves d'Anjou, maire

---

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je déclare que nous avons les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses engagées lors de la présente séance. Certificat de crédit no: 2017-06